

LIVRET DU PARCOURS
1^{ER} ET 2ND CYCLE MEDECINE
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023/2024

Vu *l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine, modifié par arrêté du 28 septembre 2023*

I. DEFINITION DU PARCOURS

Une valorisation du parcours de formation est mise en place dans le cadre de la réforme du second cycle des études médicales (R2C). La finalité est de valoriser les projets et activités universitaires et/ou extra-universitaires des étudiants. Les points de parcours interviennent à hauteur de 10% dans la note finale obtenue par le candidat lors des épreuves nationales donnant accès au 3^{ème} cycle d'étude médicale (internat).

Les principes du Parcours :

- Système non-discriminant ;
- Prise en compte d'après une grille nationale de valorisation du parcours de formation : chaque expérience réalisée depuis l'entrée à l'université et sur présentation d'un justificatif, permet l'attribution de points jusqu'à l'obtention par l'étudiant d'un score plafond fixé nationalement (maximum 60 points) ;
- Validation facultaire annuelle des expériences réalisées sur présentation de justificatifs.

Les points de Parcours ne permettent pas la validation des années facultaires. Il faut donc bien différencier les options validées dans le cadre des Unités d'Enseignement Libre obligatoires pour valider les années facultaires, de celles du Parcours. Ainsi, aucune option ne peut être comptabilisée deux fois (au titre des UEL obligatoires et pour le Parcours), à l'exception des UE de la catégorie « engagement ».

Validation des points de Parcours :

Chaque année universitaire, chaque étudiant est responsable de fournir au Service de Scolarité de façon dématérialisée tout justificatif pour attester de son activité universitaire ou extra-universitaire pouvant donner lieu à des points de Parcours, avant le 15 juin de l'année en cours. Une commission se réunira à la fin de chaque année pour statuer sur chaque dossier d'étudiant.

II. LISTE DES ELEMENTS DE PARCOURS

Sous réserve de modification de [l'arrêté du 28 septembre 2023](#) portant modification de l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine.

Catégorie	Élément du Parcours	Justificatif	Points	Observations
Cursus Médecine	Validation d'une UE supplémentaire facultative	Attestation de validation de l'UE	10 (40 points maximum)	Voir liste des UEL facultatives ci-après
Cursus Hors Médecine	Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1° et 2° de l'article R631-1 du code de l'éducation, et première année de diplôme national de licence	Attestation de validation des ECTS	10 points par 60 ECTS validés	Hors L.AS
	Validation d'une première année de master	Attestation de réussite	40	
	Validation d'une deuxième année de master	Attestation de réussite	60	
	Validation d'une thèse d'université	Attestation de réussite	60	
	Publication d'article(s) dans une revue à comité de lecture	Référence de l'article publié	10	
Engagement Seul un de ces trois éléments peut être valorisé à hauteur de 40 points. En cas de cumul ; le (ou les) UE supplémentaires(s) est (sont) valorisée(s) à hauteur de 10 points, chacune correspondant à l'élément de parcours Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s)	Validation d'une UE d'engagement associatif (activité bénévole, fonctions électives...)	Attestation de validation de l'UE	40	
	Validation d'une UE d'engagement pédagogique (tutorats universitaires, recherche en pédagogie...)	Attestation de validation de l'UE	40	Associations existantes au Département de la Formation Médicale et à l'UFR Médecine de l'Université de Tours
	Validation d'une UE d'engagement social ou civique, notamment : - Une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle prévue à l'article L.4211-1 du code de la défense ; - Un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à	Attestation de validation de l'UE	40	

	<p>l'article L.723-3 du code de la sécurité intérieure ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un engagement de service civique prévu au II de l'article L.120-1 du code du service national ; - Un contrat de volontariat dans les armées prévu à l'article L.121-1 du code du service national et à l'article L.4132-11 du code de la défense. 			
Expérience professionnelle	Expérience professionnelle réalisée dans tout domaine hors champ de la formation en santé	Attestation de l'employeur	10 points/70h ou 20 points/140h (30 points max)	
Mobilité	<p>Stage mobilité courte hors subdivision (durée minimale d'un mois)</p> <p>La mobilité est possible au sein d'une même subdivision si celle-ci comprend plusieurs UFR de Médecine</p>	Attestation de validation de stage	15	Hors stage d'externat remplacé par un stage inter-CHU.
Les stages de mobilité peuvent se cumuler	Stage mobilité courte internationale (durée minimale d'un mois)	Attestation de validation de stage	20	Hors stage d'externat remplacé par un stage à l'étranger
	Stage ERASMUS d'un semestre	Attestation de validation de stage	40	
	Stage ERASMUS de deux semestres	Attestation de validation de stage	60	
Linguistique	Niveau de langue B2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	10	Hors langue maternelle de l'étudiant ou langue officielle de son pays d'origine (TOEFL, TOEIC, Cambridge Certificate, IELTS)

	Niveau de langue C1 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	20	Hors langue maternelle de l'étudiant ou langue officielle de son pays d'origine (TOEFL, TOEIC, Cambridge Certificate, IELTS)
	Niveau de langue C2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	30	Hors langue maternelle de l'étudiant ou langue officielle de son pays d'origine (TOEFL, TOEIC, Cambridge Certificate, IELTS)

III. LISTE DES UEL FACULTATIVES AU DEPARTEMENT DE LA FORMATION MEDICALE

UE libres facultatives semestre impair	
UEL - Langue des Signes Française A1.1 (LSF)	MGA3F01
UEL - Initiation à la recherche	MGA3F02
UEL - Médecins et juristes face au crime	MGA3F03
UEL - Engagement associatif	MGA3F04
UEL - Dynamique et Différenciation cellulaire	MGA3F05
UEL - Engagement pédagogique	MGA3F06
UEL - Engagement social	MGA3F07
UE libres facultatives semestre pair	
UEL - Langue des Signes Française A1.2 (LSF)	MGA4F01
UEL - Epidémiologie et santé des populations	MGA4F02
UEL - Initiation à la recherche	MGA4F03
UEL - Initiation au traitement de l'image	MGA4F04
UEL - La santé au regard des sciences sociales	MGA4F05
UEL - Recherche clinique	MGA4L06
UEL - Engagement associatif	MGA4F07
UEL - Biologie moléculaire, fondamentaux théoriques et pratiques	MGA4F08
UEL - Engagement pédagogique	MGA4F09
UEL - Engagement social	MGA4F10